GUIDE DU CANDIDAT VAE
Titre 5
de Médiateur de l'information numérique

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'acquérir une certification professionnelle enregistrée au RNCP ou un bloc de compétences de cette certification. Elle est accessible à toute personne justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

La loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 (loi dite « Marché du travail »), publiée au Journal officiel du 22 décembre 2022, instaure un **accès universel à la VAE**.
Le dispositif est désormais ouvert à toute expérience permettant l'acquisition de compétences directement liées à la certification visée. **Le minimum d'un an pour cette durée d'expérience est supprimé**.

L'objet des actions de VAE est élargi. Dans le but d'un accès à une VAE partielle, ces actions ne viseront plus forcément l'acquisition d'une certification complète mais pourront permettre d'acquérir un bloc de compétences d'une certification (art. L6313-5 du Code du travail modifié).

Afin de donner au candidat salarié le temps nécessaire à la préparation de son épreuve de validation, **la durée maximale du congé de VAE est portée à 48 heures**, au lieu de 24 heures.

La VAE peut être également financée par l'employeur, un Opco, la région ou France travail.

Un accompagnement est proposé au candidat qui souhaite une aide méthodologique pour constituer son dossier, notamment pour l'établissement du référentiel personnel de compétences.

La VAE peut être à l'initiative du salarié ou sur proposition de l'employeur. La plateforme France VAE facilite le parcours VAE. À terme, la plateforme a vocation à référencer la plupart des certifications accessibles.

1. LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le processus de VAE permet d'obtenir totalement ou partiellement le Titre de **Médiateur de l'information numérique** délivré par l'École, inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles, niveau 5.

Il est ouvert à toutes les personnes ayant acquis, par l'expérience, des compétences en gestion d'un fonds de documents imprimés et numériques, la gestion d'un catalogue ou d'une base de données multimédia, de conception et développement de produits d'information et de services et actions de médiation.

Une nouvelle procédure simplifiée et centralisée sur FRANCE VAE

La procédure est allégée pour faciliter l'étape de recevabilité, raccourcir les parcours et harmoniser les règles de financements.

Tout le process d'inscription et de suivi du dossier s'effectue via le portail France VAE : **https://vae.gouv.fr**

- **ETAPE 1 : CREER VOTRE COMPTE SUR FRANCE VAE ET DEPOSER VOTRE CANDIDATURE**

  - Vous renseignez notamment votre identité, vos coordonnées, votre objectif et vos expériences en lien avec la certification.
  - Vous pouvez choisir d'être accompagné ou de réaliser la démarche seul.

ETAPE 2 : CONSTITER LE DOSSIER DE FAISABILITE

- Ce dossier retrace votre parcours professionnel et expose votre projet. Il correspond à votre demande de recevabilité : elle officialise votre démarche auprès de l'ebd.

ETAPE 3 : OBTENIR LA DECISION DE RECEVABILITE

- L'ebd examine le dossier et notifie sa décision dans un délai maximal de **2 mois après réception du dossier complet**.
- Si la demande est recevable, vous pouvez poursuivre la VAE.

ETAPE 4 : REDIGER LE DOSSIER DE VALIDATION

- Le dossier de validation est l'étape centrale du parcours de VAE. Son élaboration demande du temps, souvent plusieurs mois.
- Vous y décrivez et analysez vos principales activités exercées au cours de vos expériences, toujours en lien avec le diplôme visé. L'objectif est de mettre en correspondance vos expériences, activités et compétences avec le référentiel du titre.
- Une fois finalisé, ce dossier est transmis à l'ebd.
- L'École en accuse réception et vous adresse une convocation pour l'entretien avec le jury.

ETAPE 5 : PASSER UN ENTRETIEN AVEC LE JURY

- L'ebd met en place le jury qui examine votre dossier de VAE et vous convie à un entretien destiné à l'éclairer sur des points du dossier qu'il souhaite approfondir.
- Le jury est composé de 5 membres, 3 professionnels de l'information de la documentation extérieurs et 2 membres internes à l'ebd.
- L'entretien complète les informations contenues dans le dossier. Il permet au jury de s'assurer de son authenticité, de vérifier le niveau de maîtrise des compétences requises pour obtenir la certification et d'échanger sur l'expérience et la pratique que vous avez acquises lors de vos activités et fonctions.

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
3 rue de l'Abbaye, 75006 PARIS
Tél : 01-53-63-14-16
www.ebd.fr
Mail : administration@ebd.fr
Siret : 78428103200028 / APE : 85598
N° activité : 11750491375
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'état
Article L6352-12 du Code du Travail

- Par sa délibération, le jury de validation détermine les connaissances, compétences et aptitudes qu'il déclare acquises. Il établit un rapport précisant l'étendue de la validation accordée ainsi que, s'il y a lieu, la nature des connaissances, compétences et aptitudes complémentaires à acquérir. Il formule, pour ces dernières, des préconisations de formation ou d'expériences professionnelles complémentaires pour obtenir le titre de l'École.

- Il peut prononcer une **validation totale, partielle ou une non-validation**.

- La décision du jury est souveraine et ne peut pas être contestée. La décision et le rapport du jury vous seront adressés par écrit. En cas de validation totale, vous serez convié(e) à la cérémonie de remise des titres qui a lieu en octobre.

ETAPE 6 : SUIVI DU CANDIDAT (EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE)

- En cas de validation partielle d'un ou plusieurs blocs de compétences, la proposition du jury peut se traduire par un suivi de formation ou l'acquisition d'expériences complémentaires afin d'obtenir le(s) bloc(s) de compétences manquant(s). Dans le cas d'un choix de votre part de suivre une formation, l'ebd peut vous aider à construire votre plan de formation.

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
3 rue de l'Abbaye, 75006 PARIS
Tél : 01-53-63-14-16
www.ebd.fr
Mail : administration@ebd.fr
Siret : 78428103200028 / APE : 85598
N° activité : 11750491375
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'état
Article L6352-12 du Code du Travail

2. PROCESSUS DE VAE ET COUTS 2026-2027

Etape 1	Accueil - Information	Gratuit
Etape 2	Recevabilité de la demande : Analyse du dossier de faisabilité et entretien avec la directrice pédagogique	100 €
Etape 3	Instruction du dossier de validation	Gratuit
	Accès aux supports de cours	Gratuit
Etape 4	Analyse du dossier et Jury VAE	910 € pour les individuels 1 560 € si prise en charge employeur
Etape 5	(Suivi de candidat en cas de validation partielle)	Frais de formation

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
3 rue de l'Abbaye, 75006 PARIS
Tél : 01-53-63-14-16
www.ebd.fr
Mail : administration@ebd.fr
Siret : 78428103200028 / APE : 85598
N° activité : 11750491375
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'état
Article L6352-12 du Code du Travail

3. CALENDRIER 2026-2027

Avant le 18 décembre 2026	Dépôt de la candidature sous la forme du dossier de faisabilité + chèque frais recevabilité L'entretien et la réponse de recevabilité se font dans le mois qui suit le dépôt de candidature.
18 juin 2027	Remise du dossier de validation + chèque frais de VAE
2 juillet 2027	Jury de VAE

CONTACTS :

Direction pédagogique : alexandra.bedziri@ebd.fr
Responsable administrative et financière : administration@ebd.fr
Secrétariat : secretariat@ebd.fr
Téléphone : 01 53 63 14 15
Site Internet : www.ebd.fr